



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 13 avril 2022 - PV N°31

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique - BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 09 ET 10.04.2022

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50159.2 LIMEUIL - PRIGONRIEUX 2

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50253.2 MEYRALS - RAZAC

Poule B N°50346.2 NONTRON ST PARDOUX 2 - PERIGUEUX FOOT

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°50484.2 LAMPONAISE CARSACOISE - CONDAT BEAUREGARD 2

Poule C N°50551.2 PAYS BEAUMONTOIS 2 - FAUX 2

Poule E N°50685.2 PERIGUEUX AS - NOTRE DAME SANILHAC 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule C N°50812.2 LE MONTEIL 2 - GRIGNOLS VILLAMBLARD 2

N°50814.2 LE BUGUE - PERIGORD NOIR 2

Poule E N°51105.2 ANNESSE/MONTREM 2 - ST PAUL LIZONNE

N°50680.2 CHANCELADE MARSAC 2 - MONTREM MONTANCEIX

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N° 50254.2- OOT SUD BASTIDE - MUSSIDAN 2

Poule B N°50346.2 NONTRON ST PARDOUX 2 - PERIGUEUX FOOT

DEPARTEMENTAL 3

Poule E N°50685.2 CHANCELADE MARSAC 2-MONTREM MONTANCEIX

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51238.2 ST PIERRE CHIGNAC - ATUR 2

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°50549.2 LIMEUIL 2

N°50550.2 COTEAUX PECHARMANT 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule D N°51304.2 PAYS DE MONTAIGNE 3



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 13 avril 2022 - PV N°31

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

Poule E N°517977 RAZAC 2

CHALLENGE DES EXEMPTS

N°53663.1 BRANTOME 2

N°53664.1 JAVERLHAC 2

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4

Poule C N°50814.2 LE BUGUE VEZERE - PERIGORD NOIR 2

1 joueur du club de PERIGORD NOIR a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 10/04/2022 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PERIGORD NOIR 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.